



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2010**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 12 JUILLET 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert,
ce 12^e jour du mois de juillet 2010, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe par intérim Claire Savard
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Dix personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2010
4. Demande de dérogation mineure : 85-87 route de Duchesnay
5. Amendement de la résolution numéro 337-2010
6. Autorisation de signer : Servitude sur le lot 351P
7. Autorisation de signer : Servitude sur le lot 352P
8. Signature d'une entente avec la SÉPAQ : Droit de passage
9. Embauche d'un employé occasionnel
10. Demande de certificat d'autorisation : Réfection rue Laurier
11. Octroi d'un contrat : Réfection du chemin Tour-du-Lac Sud
12. Surveillance des travaux : Réfection du chemin Tour-du-Lac Sud
13. Octroi d'un contrat : Achat d'une benne basculante de type semi-remorque
14. Octroi d'un contrat : Remise à neuf du souffleur Vohl
15. Dépôt de la liste des engagements financiers
16. Dépôt de la liste des chèques
17. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
18. Remboursement des dépenses de petites caisses
19. Demande de permis de rénovation : Resto Bar L'Émérillon
20. Achat d'équipement d'irrigation
21. Suivi des dossiers par les élus
22. Autres sujets
23. Période de questions
24. Ajournement au 19 juillet 2010



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2010

Le 19 juillet 2010 – 19 h 30

25. Octroi d'un contrat : Travaux route de Fossambault Nord
26. Autres sujets
27. Période de questions
28. Ajournement au 26 juillet 2010

Le 26 juillet 2010 – 19 h 30

29. Lecture et adoption d'un règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires
30. Adoption d'une politique sur les limites de variations budgétaires
31. Autres sujets
32. Période de questions
33. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de juillet est ouverte.

343-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report du point 8.

ADOPTÉE

**344-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2010**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 28 juin 2010
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure déposée par madame Christine Martel et monsieur Michel Gagnon afin de rendre conforme l'implantation d'une nouvelle résidence au 87 route de Duchesnay qui serait implantée à 4,85 mètres de la ligne latérale droite et à 5,15 mètres de la ligne latérale gauche alors que la distance exigée par le règlement de zonage est de 6 mètres pour chacune des marges.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2010

**345-2010 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
85-87 ROUTE DE DUCHESNAY**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par madame Christine Martel et monsieur Michel Gagnon visant à rendre conforme l'implantation d'une nouvelle résidence au 87 route de Duchesnay qui serait implantée à 4,85 mètres de la ligne latérale droite et à 5,15 mètres de la ligne latérale gauche alors que la distance exigée par le règlement de zonage est de 6 mètres pour chacune des marges ;

ATTENDU que les demandeurs sont propriétaires de deux lots contigus comprenant chacun une résidence, soit les 85 et 87 route de Duchesnay ;

ATTENDU que les propriétaires projettent de démolir les deux bâtiments, de réunir les deux lots en un seul et de reconstruire une nouvelle résidence à l'emplacement du 87 route de Duchesnay.

ATTENDU que, selon l'implantation prévue de la nouvelle construction projetée, un empiètement de 1,15 mètre dans la marge latérale droite et de 0,85 mètre dans la marge latérale gauche s'avère nécessaire ;

ATTENDU que, selon les plans déposés par les demandeurs, la marge latérale du côté de leur voisin de gauche, soit le 83 route de Duchesnay, passerait de 2,93 mètres à 4,85 mètres, améliorant donc la situation actuelle ;

ATTENDU que, selon les plans déposés par les demandeurs, l'empiètement dans la marge latérale du côté de leur voisin de droite, soit le 1 rue Ernest-Piché, ne serait que de 0,75 mètre ;

ATTENDU que, selon les commissaires, aucun préjudice n'est causé aux propriétaires voisins ;

ATTENDU que les demandeurs semblent de bonne foi ;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 19 mai 2010 ;

ATTENDU que toutes les autres exigences sont généralement rencontrées ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 mai 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par madame Christine Martel et monsieur Michel Gagnon visant à rendre conforme l'implantation d'une nouvelle résidence au 87 route de Duchesnay, laquelle serait implantée à 4,85 mètres de la ligne latérale droite et à 5,15 mètres de la ligne latérale gauche alors que la distance exigée par le règlement de zonage est de 6 mètres pour chacune des marges.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2010

346-2010 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 337-2010

ATTENDU que ce conseil a adopté, le 28 juin 2010, la résolution 337-2010 mandatant le notaire Mario Boilard pour la préparation d'un acte de servitude de passage à être consentie par monsieur Roland Lefrançois en contrepartie de la somme de 10 000 \$;

ATTENDU qu'un malentendu entre la direction de la Ville et monsieur Roland Lefrançois fait en sorte que le montant exigé en contrepartie par ce dernier est de 14 000 \$ et non 10 000 \$ comme il est mentionné à la résolution 337-2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil consente à augmenter la contrepartie de la Ville à 14 000 \$ et amende sa résolution 337-2010 en conséquence.

ADOPTÉE

347-2010 SERVITUDE – LOT 351 PARTIE

ATTENDU la résolution 338-2010 adoptée le 28 juin 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer l'acte de servitude temporaire pour le passage des véhicules sur une partie du lot 351 préparé par Me Mario Boilard, notaire.

ADOPTÉE

348-2010 SERVITUDE – LOT 352 PARTIE

ATTENDU la résolution 337-2010 adoptée le 28 juin 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer l'acte de servitude temporaire pour le passage des véhicules sur une partie du lot 352 préparé par Me Mario Boilard, notaire.

ADOPTÉE

**DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE
EMPLOYÉ OCCASIONNEL AUX TRAVAUX PUBLICS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport d'embauche préparé par le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, concernant l'embauche d'un employé occasionnel, soit monsieur Jacques Fiset à titre de journalier spécialisé.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2010

**349-2010 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA RÉFECTION
D'UNE SECTION DE LA RUE LAURIER**

ATTENDU que le conseil a mandaté la firme Génio, experts-conseils, pour procéder à la préparation des plans et devis du projet de réfection de la rue Laurier, entre les rues de la Colline et Louis-Jolliet ;

ATTENDU que ce projet doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Jean-Philip Mercier, ingénieur à la firme Génio, experts-conseils, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation pour la réfection de la rue Laurier, entre les rues de la Colline et Louis-Jolliet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 516 \$ au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les frais d'étude de la demande.

ADOPTÉE

**350-2010 OCTROI D'UN CONTRAT
RÉFECTION CHEMIN TOUR-DU-LAC SUD**

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adopté le règlement numéro 1112-2010 pourvoyant à décréter des travaux de réfection du chemin Tour-du-Lac Sud et que ce dernier est entré en vigueur ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un entrepreneur pour procéder aux travaux ;

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé ;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Yves Durand, ingénieur à la firme DESSAU, dans sa correspondance en date du 9 juillet 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU

- De mandater la compagnie Pax Excavation inc. pour procéder à la réfection d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud, le tout selon les détails de la soumission déposée le 8 juillet 2010 ;
- D'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer le contrat. Il s'agit d'un contrat à prix unitaire, dont le coût est établi à 443 500,55 \$, taxes brutes incluses.

La somme nécessaire est imputée au règlement 1112-2010.

Dépense nette : 423 855 \$
Budget : 479 051 \$
Dépassement : 0 \$

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2010

**351-2010 SURVEILLANCE DES TRAVAUX
RÉFECTION CHEMIN TOUR-DU-LAC SUD**

ATTENDU la nécessité de mandater une firme de génie-conseil pour procéder aux activités de surveillance des travaux et de contrôle qualitatif du projet de réfection du chemin Tour-du-Lac Sud. Ces travaux ont été décrétés par le règlement 1112-2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme DESSAU selon la proposition de service transmise par monsieur Yves Durand, ingénieur, en date du 12 juillet 2010, pour procéder à la surveillance des travaux de construction du projet de réfection du chemin Tour-du-Lac Sud. Le coût du mandat est établi à 22 000 \$, taxes en sus.

Cette dépense est imputée au règlement numéro 1112-2010.

ADOPTÉE

**352-2010 OCTROI D'UN CONTRAT
ACHAT D'UNE BENNE BASCULANTE DE TYPE SEMI-REMORQUE**

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adopté le règlement numéro 1118-2010 pourvoyant à décréter, entre autres, l'achat d'une benne basculante de type semi-remorque et que ledit règlement est entré en vigueur ;

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé ;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, dans sa correspondance en date du 12 juillet 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à G.D. inc. relativement à la fourniture d'une benne basculante de type semi-remorque, le tout selon les détails de la soumission déposée le 8 juillet 2010. Le coût du contrat est établi à 48 250 \$, taxes en sus.

La somme nécessaire est imputée au règlement 1118-2010.

Dépense nette :	52 050 \$
Budget :	58 253 \$
Dépassement :	0 \$

ADOPTÉE

**353-2010 OCTROI D'UN CONTRAT
REMISE À NEUF DU SOUFFLEUR À NEIGE VOHL**

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adopté le règlement numéro 1118-2010 pourvoyant à décréter, entre autres, la remise à neuf du souffleur à neige Vohl et que ledit règlement est entré en vigueur ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2010

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé ;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, dans sa correspondance en date du 12 juillet 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU

- D'accorder un contrat à Machineries Lourdes St-Raymond relativement à la remise à neuf du souffleur Vohl incluant les options 3.1 et 3.2, le tout selon les détails de la soumission déposée le 8 juillet 2010. Le coût du contrat est établi à 28 550 \$, taxes en sus ;
- D'autoriser une dépense supplémentaire de 6 000 \$ taxes en sus, si nécessaire, pour procéder à toute réparation supplémentaire qui pourrait être requise lors de l'exécution des travaux. S'il y a lieu, ces travaux supplémentaires devront être autorisés par monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, après vérification par monsieur Claude Hamel, mécanicien.

La somme nécessaire est imputée au règlement 1118-2010.

Dépense nette maximale :	37 271 \$
Budget :	37 945 \$
Dépassement :	0 \$

ADOPTÉE

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 31 mai 2010, laquelle comprend 241 commandes au montant de 251 548,48 \$.

LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 30 juin 2010, laquelle totalise 1 024 421,50 \$.

354-2010 **APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 12 juillet 2010, laquelle totalise la somme de 135 759,32 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2010

**355-2010 APPROBATION DES DÉPENSES
 DE PETITES CAISSES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de juin 2010 et de les rembourser pour un montant total de 120,46 \$.

ADOPTÉE

**356-2010 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
 BAR L'ÉMÉRILLON, 5111 ROUTE DE FOSSAMBAULT
 ZONE 117-C**

ATTENDU la demande de permis déposée par monsieur Martin Boutet afin de permettre la rénovation du Resto Bar l'Émérillon situé au 5111 route de Fossambault ;

ATTENDU que l'immeuble est situé à l'intérieur de la zone 117-C et que les plans de ce changement doivent être approuvés en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU que les travaux consistent à remplacer le revêtement extérieur, les fenêtres, les portes et la toiture du bâtiment commercial ;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'accepter la demande de permis déposée par monsieur Martin Boutet du Resto Bar L'Émérillon afin de permettre la rénovation du bâtiment commercial situé au 5111 route de Fossambault.

ADOPTÉE

357-2010 ACHAT D'ÉQUIPEMENT D'IRRIGATION

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat et à l'installation d'un système d'irrigation pour les terrains de soccer, projet prévu au programme d'immobilisation 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Vanden Bussche Irrigation pour la fourniture d'un système d'irrigation automatique. Le montant du contrat est établi à 8 981,76 \$, taxes en sus ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'accorder un contrat à Les Forages Lapointe pour la fourniture et l'installation d'une pompe de puits, d'un réservoir et de la quincaillerie nécessaire. Le montant du contrat est établi à 3 800 \$, taxes en sus ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2010

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 2 675,95 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une conduite d'alimentation, le raccordement électrique et les imprévus.

Ces dépenses sont assumées à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Aucune intervention

AUTRES SUJETS

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf mentionne que des tentes et des véhicules récréatifs sont installés sur des terrains vacants depuis plusieurs jours dans le secteur des rues de l'Orée des bois et de la Source, dans la zone 124-H. Il y aurait lieu de vérifier si l'usage « Villégiature » est autorisé dans cette zone et, dans le cas contraire, d'aviser les personnes concernées sur la réglementation en vigueur, et ce dans les meilleurs délais.

358-2010

**MOTION DE REMERCIEMENTS
11^E ÉDITION DU RODÉO**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jacques Marcotte **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que ce conseil adresse ses remerciements et ses félicitations au personnel de la Ville de même qu'aux nombreux bénévoles qui ont permis d'atteindre un succès sans précédent pour la 11^e édition du Rodéo de Sainte-Catherine.

Il est 20 h 12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2010

359-2010

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 19 juillet 2010 à 18 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 40.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses
autorisées par résolution lors de la séance du 12 juillet 2010.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier